



## Carte Nationale d'Identité Sécurisée Uniquement sur rendez-vous -04 90 12 21 21

*Tout rendez-vous non honoré par votre présence et non excusé à l'avance  
ne sera pas reporté à une date ultérieure*

### **Pièces à fournir**

#### **MAJEUR**

- Carte Nationale d'Identité **originale** en cours ou périmée (si la CNI est périmée depuis plus de 5 ans fournir obligatoirement une copie intégrale d'acte de naissance) + copie
- Copie intégrale de l'acte de naissance de **moins de 3 mois en original** si l'intéressé ne possède pas de titre d'identité sécurisé (c'est-à-dire un passeport biométrique valide)
- Justificatif de domicile **original** de moins de 3 mois (facture d'eau, d'électricité, de téléphone ou Internet, impôts, etc.) + copie
- La preuve de la nationalité française, le Certificat de Nationalité Française ou le décret (si la copie intégrale de votre acte de naissance ne permet pas d'établir formellement votre nationalité française)
- 1 photo d'identité en couleur aux normes de moins de 6 mois, à faire de préférence chez un photographe
- Formulaire de demande rempli et signé
- Déclaration de perte ou de vol le cas échéant + document avec photo **OBLIGATOIRE** (permis...)
- Timbres fiscaux de 25 euros en cas de perte ou vol (à acheter en bureau de tabac ou trésorerie)

**Joindre document AVEC PHOTO en cas de perte de CNI (carte vitale avec photo, permis de conduire, permis de chasse ou carte de bus)**

#### **En cas d'hébergement**

- Justificatif de domicile original de moins de 3 mois de l'hébergeant
- Carte Nationale d'Identité, Passeport ou Titre de séjour de l'hébergeant
- Attestation sur l'honneur rédigée et signée par l'hébergeant

#### **MINEUR**

- Carte Nationale d'Identité **originale** en cours ou périmée (si la CNI est périmée depuis plus de 5 ans fournir obligatoirement une copie intégrale d'acte de naissance) + copie
- Copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant de **moins de 3 mois en original** si l'intéressé ne possède pas de titre d'identité sécurisé (c'est-à-dire un passeport biométrique valide)
- Cartes Nationales d'Identité **originales** ou Passeport **originaux** des deux parents + copies
- Livret de famille des parents
- Jugement de divorce complet **original** le cas échéant + copie
- Justificatif de domicile **original** des parents de moins de 3 mois (facture d'eau, d'électricité, de téléphone ou Internet, impôts, etc.) + copie
- La preuve de la nationalité française, le Certificat de Nationalité Française ou le décret (si la copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant ne permet pas d'établir formellement la nationalité française)
- 1 photo d'identité en couleur aux normes de moins de 6 mois, à faire de préférence chez un photographe
- Formulaire de demande rempli et signé
- Déclaration de perte ou vol le cas échéant
- Timbres fiscaux de 25 euros en cas de perte ou vol (à acheter en bureau de tabac ou trésorerie)

**PRISE DES EMPREINTES À PARTIR DE 12 ANS  
PRÉSENCE DU MINEUR OBLIGATOIRE AU DÉPÔT DU DOSSIER**